



CGT : 01 42 82 81 89

Mail : cgt@cseuesglhsm.com

62, rue de Provence 75009 PARIS

Site : <http://cgtglhaussmann.fr>



BON DE NOËL
ACTION VERITE

À LA UNE

Les dessous des Galeries

LA GAZETTE OFFICIELLE
DE L'UES HAUSSMANN

Lors de la réunion CSE du 23 octobre dernier, Mme PATOUT, élue CFDT et trésorière du Comité Social et Économique, a soutenu mordicus à l'instance, que le montant des Bons de Noël NE POURRAIENT PAS excéder 80€ cette année, pour « **RAISONS BUDGÉTAIRES** ».

La CGT, forte de son expérience à la tête du CSE jusqu'aux dernières élections professionnelles, a alors vivement contesté ses arguments en rappelant à la CFDT, visiblement novice en matière, que le CSE ne se gère PAS comme une entreprise, mais comme une **ASSOCIATION À BUT NON LUCRATIF** !

La CGT, après vérification de la trésorerie de votre CSE, et considérant les difficultés que nous rencontrons tous, en cette année particulièrement éprouvante, a fait une proposition d'un Bon de Noël à 100€, **CE À QUOI SE SONT FERMEMENT OPPOSÉES LA CFDT ET LA CFE-CGC** !





La CGT, à force d'arguments acharnés, est parvenue à faire entendre raison aux élus CFDT, si bien que l'instance a fini par imposer sur vote, le montant définitif ... de 110€, **PREUVE DU CARACTÈRE INFONDÉ DES PREMIERS ARGUMENTS DE Mme PATOUT.**

La CGT, soucieuse de ses valeurs de solidarité et de justice sociale, revendique toutefois la proposition qui semble faire polémique chez d'autres organisations syndicales : que, sur le modèle des voyages, colonies de vacances, et bons de rentrée scolaire, **LE MONTANT DES BONS DE NOËL SOIT DÉTERMINÉ EN FONCTION DES REVENUS DU SALARIÉ !**

QUI SE SENT MORVEUX SE MOUCHE !

La CFDT ne sait se vendre qu'en crachant sur les autres syndicats.

La CGT, 1ère organisation syndicale du Collège Employés, laisse les salariés, seuls, juger de ses actions, et prenant bien note des accusations calomnieuses de la CFDT, invite cette dernière à balayer devant sa porte au lieu de critiquer autrui.